

Règlement intérieur du concours photos

1. Objet de concours

La Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix (CCDH) organise un concours photo ouvert à toutes les personnes présentes sur les 11 communes du territoire (Dourdan, Saint-Chéron, Sermaise, Roinville-sous-Dourdan, Richarville, Breux-Jouy, Le Val-Saint-Germain, Saint-Cyr-sous-Dourdan, Corbreuse, La Forêt-le-Roi, Les Granges-le-Roi), afin de promouvoir la beauté et la diversité du territoire.

2. Thème

Le thème du concours est « Votre territoire, votre regard ».

3. Durée du Concours

Le concours débutera le 1^{er} juillet, sans durée déterminée.

4. Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne majeure résidant sur les communes de la CCDH et aux visiteurs.

La participation est gratuite sans nombre limité de photos par participant.

Les photos doivent être prises sur le territoire de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix.

Les participants doivent être l'auteur des photographies et garantir que les photos ne portent pas atteinte aux droits d'auteur ou à l'image d'autrui.

Les participants acceptent que les photos soumises puissent être publiées sur les supports de la CCDH, notamment les réseaux sociaux, le site internet et le magazine, sans rémunération.

Les photos doivent être envoyées en format numérique, de préférence en haute définition, à l'adresse email suivante : communication@ccdourdannais.com.

La taille maximale de chaque fichier photo ne doit pas dépasser 5 Mo.

Chaque photo doit être accompagnée des informations suivantes : nom et prénom du participant, adresse email, date et lieu de la prise de la photo.

5. Date limite de participation

Les photos peuvent être envoyées à tout moment.

6. Sélection des photos

Un comité de sélection composé de membres de la CCDH choisira les photos les plus représentatives du thème du concours.

7. Droits d'utilisation

Les photos sélectionnées pourront être utilisées par la CCDH sur ses différents supports de communication : réseaux sociaux, site internet et magazine.

En participant au concours, les participants acceptent que leurs photos soient publiées sans rémunération, et ce, pour une durée indéterminée.

Les auteurs des photos ne recevront aucun gain ou prix pour leur participation, en dehors de la publication de leurs photos.

8. Respect de la vie privée

Les participants s'engagent à respecter la vie privée des personnes photographiées. Si une photo contient des personnes identifiables, il est de la responsabilité du participant d'obtenir leur consentement préalable pour la diffusion de leur image.

9. Responsabilité

La Communauté de Communes ne pourra être tenue responsable des problèmes techniques empêchant la réception ou la bonne marche du concours (pannes d'ordinateur, d'Internet, erreurs humaines ou techniques, etc.).

10. Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve de ce règlement. Toute violation de ce règlement pourra entraîner l'exclusion du participant.

Le participant reconnaît que la CCDH n'a aucune obligation de publier la photo soumise. Il accepte également que, si la photo est utilisée, celle-ci puisse faire l'objet d'adaptations, de recadrages ou être accompagnée de commentaires ou de contenus rédactionnels.

La CCDH ne pourra être tenue responsable en cas de perte, de dégradation ou de vol des photographies. Elle se réserve le droit, à tout moment et si les circonstances l'imposent, de suspendre, d'annuler, de reporter ou de modifier le concours, ainsi que ses modalités, après en avoir informé les participants. Le règlement pourra être mis à jour et adapté en conséquence.

11. Informations complémentaires

Pour toute question ou renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix par téléphone au 01.60.81.12.20 ou par email : communication@ccdourdannais.com.